
Code de conduite

du groupe d'experts Nutrition Home Care Services (NHCS)

Le groupe d'experts Nutrition Home Care Services (NHCS) fait partie de la Swiss Association for Nutrition Industries www.sani.swiss/francais/

Tous les membres de NHCS sont des prestataires de soins à domicile certifiés par la Société Suisse de Nutrition Clinique (SSNC).

L'objectif principal de leur activité est le bien-être des patients qui ont besoin d'une alimentation clinique à domicile ou dans un établissement de soins.

La maladie et les capacités réduites des patients d'une alimentation clinique, ainsi que pour le volume et le poids des livraisons demandent des prestations à domicile. Le remboursement de ces prestations par l'assurance maladie obligatoire requiert une garantie de qualité.

Le présent code de conduite a pour but la mise en œuvre d'une réalisation efficace, appropriée et économique de l'alimentation clinique des patients à domicile par les membres de NHCS.

Les membres de NHCS s'engagent à respecter ce code de conduite.

1. Une alimentation artificielle efficace, appropriée et économique

Les membres de NHCS sont certifiés par la SSNC. Ils s'engagent à respecter les exigences de qualité pour les prestataires de soins à domicile selon les [directives de la SSNC](#) (état de la révision : janvier 2013).

2. Respect des dispositions légales en matière de concurrence et d'antitrust

Les membres de NHCS veillent à respecter les dispositions du droit de la concurrence et du droit des cartels. Cela vaut aussi bien pour les actions au sein et à l'extérieur de l'association SANI. Ils s'engagent à se comporter de manière loyale dans le cadre de la concurrence entre eux.

3. Éviter les conflits d'intérêts

Les membres de NHCS s'engagent à éviter tout conflit d'intérêts.

4. Négociations avec les assurances maladie

Les membres de NHCS négocient individuellement le déroulement du remboursement avec les assureurs-maladie. Il est interdit de s'entendre sur les prix ou sur une répartition du marché.

5. Stratégie de désescalade en cas de violation du code

Les litiges entre les membres concernant des infractions au code de conduite font d'abord l'objet d'une tentative de résolution bilatérale. Si celle-ci n'aboutit pas à une solution, le secrétariat de la SANI se tient à disposition pour une médiation. Si la médiation n'aboutit pas, le litige est porté devant le groupe spécialisé.

En cas de consensus, les questions litigieuses peuvent être tranchées sous forme de décision. En l'absence de consensus entre tous les participants, les différents points de vue sont consignés dans un procès-verbal.

6. Exclusion de la section spécialisée

Le non-respect du code de conduite peut entraîner l'exclusion du groupe spécialisé NHCS par décision unanime des autres membres. Avant cela, il faut suivre le processus d'escalade.

Adopté le 1.03.2023 par les membres de NHCS

AxelCare SA
Farmadomo Homecare Provider SA Ticino
FresuCare AG
Homecare Bern
Homecare Apotheke Burgdorf
Homecare Mittelland Plus
Homecare Nordstern
Homecare Sitex
Homecare TI-CURO Alpersico SA
Laboratorium Dr. G. Bichsel
PharmaDom Sarl
Proximos